

BULLETIN D'ADHESION 2024 - Reçu cotisation adhérent sédentaire

ASSOCIATION JUST'SANARY

99 avenue Desmazes - 83110 Sanary-Sur-Mer

info@just-sanary.com / 06 28 29 48 14

Déclarée à la Préfecture du Var sous le n° W832008961

Reçue la somme de 120 €, au titre de la cotisation 2024,

Espèces ☐

Chèque ☐

CB ☐

De M. Mme Mlle : Nom

Prénom

Représentant (Nom Commercial)

Ce versement donne à l'adhérent la qualité de Membre : Actif ☐ Bienfaiteur ☐

Fait à Sanary/mer, le .. / .. /

Le Bureau (signature)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

GROUPE DES MEMBRES



Rejoignez le groupe Facebook dédié aux membres Just'Sanary !

Créé exclusivement pour les adhérents, il vous permet de participer activement à la vie de l'association.

Tapez « Commerçants Membres JUST'SANARY » et faites une demande pour rejoindre le groupe 

.....

BULLETIN D'ADHESION 2024 - Exemple Just'Sanary

De M. Mme Mlle : Nom

Prénom

Représentant (Nom Commercial)

Activité

Domicilié - 83110 SANARY/MER

Tél. fixe Tél. Portable

E-mail : Site internet

Profil Facebook Profil Instagram

Date d'adhésion Durée de l'adhésion : 1 an / **janvier à décembre 2024**

Cotisation acquittée : 120 €

Mode de règlement : Espèces ☐ Chèque ☐ CB ☐

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, et déclare vouloir adhérer à l'association **JUST'SANARY**.

Fait à Sanary/mer, le .. / .. /

L'Adhérent (signature)



CHARTRE DE L'ASSOCIATION JUST'SANARY

Je soussigné(e) NOM – Prénom :
Enseigne :
Activité :
Adresse :
.....
Téléphone/Mail :

Article 1 : Définition

Just'Sanary, l'association des commerçants, artisans et professions libérales, association inscrite au registre des associations de la Préfecture du Var et dont le siège social est situé 99 avenue Desmazures, regroupe près de 300 adhérents sanaryens. Just'Sanary a pour but de développer la notoriété de ses commerces adhérents à travers des manifestations et animations qualitatives afin de motiver la clientèle locale et régionale à consommer dans notre ville de Sanary-sur-Mer.

Just'Sanary a aussi pour objectif de défendre les intérêts de ses adhérents devant les différents partenaires locaux et départementaux.

Notre association organise de nombreuses animations toute au long de l'année, notamment : la super loterie du Black Friday, le village gourmand de Noël, Halloween, Just'Pâques, la course des serveuses et garçons de café, les braderies et bien sûr le Festival Just'Rosé (prochaine édition en mai 2025).

Le bureau de Just'Sanary a à cœur de consolider et développer les manifestations déjà existantes. Il souhaite également créer de nouvelles animations afin de fédérer d'autres corps de métiers et ainsi s'ouvrir au plus grand nombre.

Article 2 : Procédure d'inscription

Seuls les commerçants exploitant un commerce à Sanary-sur-Mer, sédentaires ou saisonniers, peuvent s'inscrire à l'association en tant que membre actif. L'adhésion est annuelle, de janvier à fin décembre. L'inscription est validée après réception des documents (bulletin d'adhésion et charte), complétés par le commerçant et le paiement de la cotisation.

Article 3 : Montant de la cotisation

Le montant de la cotisation annuelle pour 2024 est de 120€ pour les sédentaires, 60€ pour les saisonniers, le marché ou à partir du deuxième commerce adhérent. Elle est payable par chèque (à l'ordre de Just'Sanary), espèces ou carte bleue (via le lien <https://www.just-sanary.com/cotisations/>).

Pour toute adhésion après le mois de septembre, le tarif sera de 60€ et l'adhésion sera valable de septembre à décembre de l'année en cours.

Article 4 : Engagements des adhérents

- Verser la cotisation annuelle
- Accepter les chèques cadeaux Just'Sanary (la totalité du montant revient au commerçant)
- Apposer le macaron « la vie en rose » sur sa vitrine
- Participer aux réunions, manifestations et animations
- Apporter ses idées et aider à leur développement
- Relayer les événements de l'association auprès des clients et sur les réseaux sociaux

Article 5 : Obligation d'accepter les chèques cadeaux

Just'Sanary a créé spécialement pour ses membres les chèques cadeaux afin d'inciter les clients à consommer dans notre ville. Ils sont directement réinjectés dans l'économie locale.



Ces chèques cadeaux ont pour spécificité d'être sans frais ni commission, le commerçant perçoit la totalité du montant du chèque.

Leur utilisation est simple :

1. scanner le chèque avec un téléphone portable (depuis n'importe quelle application gratuite de scan)
2. entrer le code scan de votre commerce (communiqué au moment de votre inscription, disponible auprès de Magali si vous ne le retrouvez plus)
3. transmettre le chèque cadeau à Just'Sanary, accompagné de la facture client, pour que nous puissions vous remettre le chèque de remboursement

L'acceptation des chèques cadeaux par les commerces adhérents est obligatoire. Tous refus sera sanctionné par l'exclusion de l'association.

Article 6 : Participation active aux animations

Plus les boutiques sont nombreuses à participer et à communiquer sur les animations de notre association, plus elles ont d'impact et de visibilité auprès des clients, potentiels comme réguliers. Just'Sanary invite ses adhérents à les relayer, notamment sur les réseaux sociaux.

Just'Sanary propose régulièrement à ses membres de participer aux animations par email, merci d'informer l'association si vous souhaitez ou non y prendre part.

Nous invitons toutes celles et ceux qui souhaitent apporter leurs idées ou propositions d'amélioration concernant les animations commerciales (à développer ou à créer), à se rapprocher de Magali (info@just-sanary.com , au 09 71 34 67 90 ou au 06-28-29-48-14) ou à venir participer aux réunions et petits déjeuners d'information de l'association.

Article 7 : Renforcer votre visibilité sur Instagram avec Just'Sanary

Le compte Instagram de notre association (<https://www.instagram.com/justsanary/>) compte plus de 5.600 abonnés. Just'Sanary met gratuitement à disposition de ses adhérents cette vitrine pour communiquer sur les actualités de votre commerce et développer votre visibilité et notoriété. Il vous suffit de taguer @justsanary lors de vos nouvelles publications, Just'Sanary vous relayera en story (à raison de 2 publications maximum par commerce et par jour afin que tous puissent en bénéficier).

Article 8 : Publication de vos offres d'emploi

Just'Sanary offre à ses membres la possibilité de déposer gratuitement, facilement et instantanément leurs offres d'emploi sur le site internet de www.just-sanary.com.

Article 9 : Comportement vis-à-vis de l'association

Les bénévoles sont le cœur de Just'Sanary, ils donnent de leur temps à l'association en parallèle de leur commerce et nous les remercions vivement de leur aide précieuse. Aucune insulte ni menace ne seront tolérées au sein de l'association. **Tout comportement déplacé, irrespectueux ou violent sera immédiatement sanctionné par une exclusion définitive.**

Date et signature, précédé de la mention « lu et approuvé »